

Facture I02220100002490 du 06/07/2024 09:25:02
NF 525 Sign. : 525/0455-4 T4PG
Shop & Qo - Encaissement Version 13.2.2404.6 20/06/2024
Nombre d'impression : 1 du 06/07/2024 09:25:20
Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

MONTAF

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 05.65.30.29.55

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 05.65.30.29.55

Client (1901) :

Entreprise Privée SAS SOULAYRES

1059 ROUTE DU PORT DE L'ANGLE

46140 PARNAC

FRANCE

Siren : 901244731

TVA intra. : FR49901244731

Facture n°I02220100002490
Du 06/07/2024

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PU TTC	PVHT	Montant TTC
Emporté 06/07/24 09:25	79136886 / 9002011 MARQ PEINT POSCA PTE FINE BLANC VR	1	3,91 €	20,00 %	0,78 €	4,69 €	3,91 €	4,69 €
Emporté 06/07/24 09:25	79431472 / 40347E BOB CB + CAISSE 57X60X12X44 SBPA X10 EXA	2	9,08 €	20,00 %	3,63 €	10,90 €	18,17 €	21,80 €
TOTAL HT								22,08 €
TOTAL TVA								4,41 €
Total TTC								26,49 €

Vous avez été accueilli(e) par CR(ld:1022) (Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	22,08 €	20,00 %	4,41 €	26,49 €

Règlements

06/07/2024 09:25:02 - CB

26,49 €

CARTE BANCAIRE
CIC



A0000000421010

CB

LE 06/07/24 A 09:25:05

BUREAU VALLEE C

CAHORS

46000

7592283 75227250000027
10057

#####1432

87067143D8495B06

701 000002 96 C @

NO AUTO: 230517

MONTANT :

26,49 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

Signature du vendeur

Signature du client

Email :

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.
MONTAF 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
SAS Au capital de 125000€ Siret : 7522725000022 SIREN : 752272500 RCS : MONTAUBAN 752272500 TVA : FR89 752 272 500 Code APE 4762Z